

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires
étrangères

Arrêté du 6 novembre 2025

**portant désignation d'agents compétents pour la délivrance des laissez-passer
concurrentement avec les chefs de poste consulaires compétents**

NOR : EAEF2530979A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le décret n°2004-1543 du 30 décembre 2004 relatif aux attributions des chefs de poste consulaire en matière de titre de voyage, notamment son article 10-1,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont autorisés à délivrer des laissez-passer dans la zone Moyen-Orient concurrentement avec les chefs de poste consulaire compétents :

- Ilde GORGUET, administratrice de l'État du premier grade ;
- Christèle DAVIET, secrétaire des affaires étrangères.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 15 novembre 2025 et prennent fin le 31 août 2026.

Article 3

La directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de la République française.

Fait le 6 novembre 2025.

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,
Pour le ministre et par délégation
La directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Pauline CARMONA